

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18238 - 71ÈME ANNÉE

La Cour des comptes renouvelle sa proposition de réforme de la surrémunération

Les importants rendez-vous du prochain Conseil régional

Dans un rapport rendu public le 9 septembre, la Cour des comptes renouvelle sa proposition de réformer la surrémunération des fonctionnaires. La Réunion est concernée. Cette proposition s'ajoute à des décisions déjà prises qui vont marquer les prochaines années. Cela rappelle donc la responsabilité qui pèsera sur le prochain Conseil régional, car c'est la collectivité qui est chargée de la planification de l'économie.



La question du pouvoir d'achat souvent dans les manifestations. La loi sur l'égalité réelle va-t-elle amener des changements ?

Pour la seconde fois en sept mois, la Cour des comptes propose de réformer la surrémunération des fonctionnaires outre-mer. Dans le détail, elle préconise d'aligner le traitement des agents titulaires de l'État sur celui versé à leurs collègues en France, majoré d'une prime égale à surcoût de la vie qui reste à déterminer. La Cour des comptes estime que ce nouveau calcul permettra de dégager des centaines de millions d'euros d'économies tous les ans, et propose que ces

sommes soient réinvesties dans les territoires concernés. Cela aura aussi un impact dans les collectivités, car le salaire des fonctionnaires territoriaux ne peut pas dépasser celui de la fonction publique d'État.

Cette annonce a provoqué des réactions contrastées. Elle s'inscrit en effet dans une série de préconisations allant dans ce sens. Elle a lieu à quelques semaines de la discussion du projet de loi de Finances. Difficile de croire que la question de la surrémunération ne sera pas une

nouvelle fois évoquée à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Et si aucune décision n'était prise cette année, la répétition de ce genre de proposition et de débat interroge sur la pérennité à long terme de ce dispositif.

Un pilier

Or la surrémunération des fonctionnaires est une des bases de la structure de la société réunionnaise. C'est en effet devenu un objectif à atteindre lors des luttes revendicatives. Cela fait que dans des entreprises pas seulement publiques, les salaires sont supérieurs à ceux de la France, car majorés d'une prime de vie chère. En 2009, des dizaines de milliers de Réunionnais étaient descendus dans la rue pour exiger la baisse des prix et la hausse des bas salaires, des bourses et des minima sociaux. Cela a notamment permis la création du RSTA et de la prime COSPAR qui de fait ont majoré le SMIC de 150 euros quand ce droit était appliqué.

La Réunion n'est pas la seule concernée. À Mayotte, les travailleurs d'Orange sont en grève depuis sept semaines, car ils demandent à bénéficier eux aussi d'une surrémunération.

Ce supplément de salaire a créé un pouvoir d'achat supplémentaire qui a entraîné le développement de services. C'est pourquoi une remise en cause brutale déstabilisera l'écono-

mie. D'où la proposition du PCR de sortie progressive du dispositif avec transfert de la surrémunération vers une épargne avec intérêts.

6 années décisives

Aux côtés de la surrémunération, d'autres éléments spécifiques structurent la société réunionnaise actuelle. C'est la filière canne-sucre à partir de laquelle le territoire de La Réunion a été aménagé, mais le prix garanti du sucre n'existera plus en 2017. La défiscalisation fait venir des capitaux qui ont financé des constructions de logement, et des

investissements dans les entreprises, elle est en sursis jusqu'en 2017. L'octroi de mer apporte des recettes importantes aux communes tout en aidant les produits réunionnais à soutenir la concurrence des importations, ce régime fiscal dérogatoire n'est prolongé que jusqu'en 2020. Ces trois éléments sont menacés dans un délai de 5 ans.

Le prochain Conseil régional verra son mandat se terminer en 2021. Il vivra donc la remise en cause de trois éléments structurant la société réunionnaise depuis des décennies. Si à cela s'ajoutait la fin de la surrémunération, alors tout serait bouleversé. La Région est l'institution chargée de planifier l'économie à La

Réunion. La succession de ces rendez-vous au cours du prochain mandat montre la responsabilité qui reposera sur ceux qui géreront la Région à partir du mois de décembre. Ils auront des choix décisifs à faire, qui engageront La Réunion sur une longue période. D'où l'importance de redonner à la Région une direction qui prenne en compte l'avenir et redonne une perspective à l'action. Pour la reprise de cette marche interrompue en 2010, les propositions de l'union PCR-Progrès apportent les meilleures garanties.

M.M.

Filière canne-sucre

Younous Omarjee et huit députés demandent l'exclusion des sucres spéciaux de l'accord UE-Vietnam

Dans un communiqué, le député de l'Union des Outre-mer annonce sa participation à une initiative pour protéger le sucre réunionnais de la concurrence du Vietnam. Huit membres de la commission Commerce International (INTA) du Parlement européen, de tous les partis politiques, ont adressé une lettre à la Commission européenne pour qu'elle prenne en compte les intérêts de la filière canne-sucre de La Réunion dans les discussions avec le Vietnam. Voici le communiqué du député.

Sur proposition du député européen Younous Omarjee, huit membres de la commission Commerce International (INTA) du Parlement européen, de tous les partis politiques (UMP, PS, MODEM, VERTS, FRONT DE GAUCHE) ont adressé hier avec l'eurodéputé réunionnais un courrier à la Commission européenne au Commerce Cecilia Malmström, pour lui demander d'exclure les sucres spéciaux (non destinés au raffinage) du contingent tarifaire prévu par l'accord commercial UE-Vietnam actuellement en cours de finalisation entre les autorités européennes et vietnamiennes.

Comme l'avait révélé Younous Omarjee, l'accord commercial UE-Vietnam en cours de négociation prévoit en effet la libéralisation de 20 000 tonnes de sucre, mais n'exclut pas de manière formelle les sucres spéciaux de ce contingent tarifaire. Cela signifie que le Vietnam pourrait être en capacité d'exporter sur le marché européen ses produc-

tions de sucres spéciaux sans aucuns droits tarifaires, venant concurrencer directement un marché de niche pour la filière productive pivot de l'économie de l'île de La Réunion.

Dans le courrier, les eurodéputés se disent très attentifs à l'avenir de la filière canne-sucre de La Réunion et préoccupés par les termes connus de l'accord commercial avec le Vietnam. Ils appellent ainsi la Commission européenne à acter sans ambiguïté l'exclusion des sucres spéciaux du contingent tarifaire de libéralisation de 20 000 tonnes de sucre octroyé au Vietnam, en cohérence avec ce qui avait été fait pour l'accord UE-Afrique du Sud. Ainsi qu'en cohérence avec les orientations générales de la Commission européenne à l'égard des RUP et notamment du respect de l'article 349 du Traité de Lisbonne.

« Il y a un temps très court devant nous où une marge de manœuvre existe encore pour que dans les détails de l'accord qui sont en cours

de rédaction, cette exclusion soit précisée. C'est pourquoi j'utilise à Strasbourg et à Bruxelles ce temps au maximum en ralliant le plus possible de soutien. Ce courrier a une force certaine, comme les messages adressés à la Commission européenne par la commission agricole du Parlement européen qui me soutient également dans ce combat. J'ai également sollicité le Président Schulz personnellement pour qu'il mette tout son poids. Nous jetons toutes nos forces dans cette bataille qui est essentielle pour notre agriculture. Nous n'avons aucune garantie de résultats mais au moins nous aurons fait le maximum de ce qu'il est possible de faire », précise l'eurodéputé.

Liste des signataires du courrier : Younous OMARJEE ; Eric ANDRIEU ; José BOVÉ ; Yannick JADOT ; Patrick LE HYARIC ; Emmanuel MAUREL ; Franck PROUST ; Tokia SAÏFI ; Marielle de SARNEZ

Édito

4e leçon : l'effet déchirant de l'ingratitude "enmodebello"

Comme aux Municipales et Départementales, Bello était partie favorite dans les sondages, elle a fini derrière. Par quel miracle, atteint-on ce résultat inversé ? C'est l'effet déchirant de l'ingratitude. C'est visible à l'œil nu. Depuis dimanche, Bello est déjà sur la défensive. Quoi que fassent ses amis pour dénigrer encore le PCR, elle ne peut plus être sauvée. Démonstration.

Le 4 décembre 2013, Ary Yée Chong Tchi Kan invitait la presse sur le thème : « le doute s'est emparé de Huguette Bello ». Le sujet était boycotté. Il a adressé sa note aux médias. Imprégnés de la part visible et fascinante de Bello, les journalistes fonctionnaient dans l'auto-censure dès qu'on écorchait leur icône. En janvier 2014, l'AFP (Agence France Presse) anticipait la défaite possible de Bello, à Saint-Paul, commune de plus de 100 000 habitants. Témoignages était le seul média à avoir publié la lettre d'Ary et la carte électorale de l'AFP, pendant que les sondages locaux attribuaient à Bello une victoire sans bavure à 62 % dès le premier tour.

Dimanche dernier, Bello est une énième fois à la télé mais l'EVENEMENT est déjà LEBRETON et son alliance avec le PCR. Elle les avait rejetés, méprisés, ils reviennent unis. C'est déstabilisant. Elle ne sait

pas comment gérer l'ingratitude et la générosité. Alors, elle verse dans la générosité : « je n'ai pas d'adversaire à gauche ». C'est faux. Elle n'a jamais salué cette concurrence à gauche.

La réalité est cruelle. Trois mois avant le scrutin, l'échafaudage monté avec l'aide d'Annette s'est écroulé. Obligée de partager, elle s'est donc affaiblie ; c'est mathématique. Comme en décembre 2013, à Saint Paul où elle était au pouvoir, le doute s'est installé. Cela va contaminer toute sa liste. Bonjour, l'ambiance !

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Journée spéciale changement climatique à l'Elysée

Moins de 100 jours avant la COP21

Le palais de l'Elysée a accueilli hier « En avant la COP21 ». Organisée à 100 jours du début de la conférence sur le climat, cette manifestation a présenté le site de la conférence, son contenu et plusieurs autres initiatives. Outre le président de la République, le Premier ministre, la ministre de l'Ecologie et son collègue des Affaires étrangères étaient notamment présents et se sont exprimés. Voici un extrait du communiqué de presse diffusé hier.



François Hollande hier à l'Elysée. (photo Présidence de la République)

La France va accueillir et présider la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11), aussi appelée « Paris climat 2015 », du 30 novembre au 11 décembre 2015.

C'est une échéance cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial à moins de 2°C. La France joue un rôle de premier ordre sur le plan international, pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus au sein des Nations unies et aussi au sein de l'Union européenne, qui occupe une place importante dans les négociations sur le climat.

Le Président de la République est engagé au quotidien et mobilise la communauté internationale par exemple au 1er trimestre 2015 :

Allocution lors du Sommet des consciences pour le climat.

Lancement de l'Appel de Manille et de l'Appel de Fort de France Participation au Dialogue de Petersberg sur le climat

Engagement climat lors du sommet du G7

Allocution lors du Sommet mondial Climat et Territoires

La manifestation « La France s'engage. En avant la COP 21 ! » constituera une échéance essentielle pour montrer la mobilisation et l'unité de l'équipe « France » dans la « dernière ligne droite » pour la réussite de la Conférence Paris Climat (COP21) en décembre prochain.

Les principaux acteurs français qui incarnent l'engagement de la France sur le climat y participeront : élus, gouvernement, associations, entreprises, artistes, sportifs, syndicats, jeunes, acteurs éducatifs, fondations, blogueurs, artistes, etc.

Grandes étapes du dernier trimestre

Septembre

6-7 4e réunion de consultation informelle ministérielle (Paris, France)

10 L'équipe de France sur le climat (Paris, France)

15-28 Semaine ministérielle de l'AGNU, événement sur le climat (New York, États-Unis)

15-28 MEF en marge de la semaine ministérielle de l'AGNU

27-28 Le Président se rendra à l'AG de l'ONU

25-27 Sommet des Nations unies sur les objectifs de développement durable (New York)

Octobre

9-11 Assemblées d'automne de la Banque mondiale et du FMI (Lima, Pérou)

19-23 4ème session ADP (Bonn, Allemagne)

Novembre

Début nov. Pré COP*

15-16 Sommet du G20 (Antalya, Turquie)

30 nov.-11 déc. COP21/CMP11* (Le Bourget, France)

Exemplarité écologique

La France entend montrer l'exemple en organisant une conférence écoresponsable fondée sur l'économie circulaire : zéro déchet, zéro gaspillage ; un vaste dispositif de tri ; du papier 100 % recyclé et recyclable ; le moins de plastique possible ; la priorité donnée aux transports en commun...

Produire peu mais bien, utiliser au maximum et recycler le plus possible, voilà la feuille de route que la France s'est fixée. Avec deux objectifs : une empreinte carbone limitée et compensée, et surtout, l'obtention de la certification ISO 20121 (norme internationale de développement durable), ce qui serait une première pour un événement de cette ampleur. Objectif : zéro gaspillage, zéro déchet

Arrivée de réfugiés

Les tensions se multiplient en Europe

La Commission européenne a présenté mercredi 9 septembre un nouveau plan destiné à répartir les 160.000 migrants récemment arrivés en Europe, entre chaque pays membres.



Demandeurs d'asile à Berlin. (photo Yermi Brenner-IRIN)

Ce nouveau système de quotas contraignants pour l'accueil des réfugiés propose la répartition suivante : l'Allemagne accueillera plus de 40.000 demandeurs d'asile et la France 30.000 sur les 160.000 demandeurs venus d'Italie, de Grèce et de Hongrie. Cette répartition envisagée à Bruxelles se base sur quatre critères nationaux : le PNB (à hauteur de 40 %), la population (40 %), le taux de chômage (10 %) et le nombre de réfugiés accueillis avant 2015 (10 %).

« Le droit d'asile fondamental en Europe »

« Ce sont 160.000 personnes que nous devons accueillir dans nos bras et j'espère que, cette fois, tout le monde sera embarqué », a expliqué le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. « La proposition doit être adoptée lors du Conseil (des ministres de l'Intérieur et de la Justice de l'UE) du 14 septembre », a-t-il ajouté.

Ce dernier a ajouté que « le temps n'est pas venu d'avoir peur. C'est le moment de faire preuve de dignité humaine. » Face au Parlement européen, il a appelé les États membres à « agir pour régler la crise des réfugiés ».

Rappelant que « le droit d'asile est fondamental en Europe », il a assuré que les nouveaux venus devaient

« être acceptées sur le territoire européen ». Le président de la Commission européenne a pointé du doigt les pays de l'est de l'Europe, comme la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, qui ne veulent pas accueillir de réfugiés.

Ce dernier leur a adressé un message éloquent : « il n'y a pas de religion, de croyance, de philosophie quand il s'agit de réfugiés ». « Nous devrions plutôt essayer de nous souvenir », a-t-il déclaré. Une allusion au passé européen et aux vagues de migrations, qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ou encore l'effondrement de l'Union Soviétique.

Une obligation

Lors de la présentation du texte par la Commission européenne, la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein doivent également accepter « sans exception » le droit Dublin, qui oblige le pays d'entrée des réfugiés est tenu de traiter leur demande d'asile. Si les quatre pays ne participent à l'effort commun alors qu'il est évoqué une résiliation des accords passés entre l'UE et ces quatre pays.

Toutefois, malgré la volonté de la Commission européenne de faire participer tous les pays européens, seul le comité mixte pourra décider à l'unanimité l'application de l'accord. Ce comité est en train de chercher des solutions en cas de désaccord.

Anticipant la réunion du 14 qui actera ou pas le plan de la Commission, les députés européens ont dénoncé dans une résolution le « manque de solidarité regrettable des gouvernements envers les demandeurs d'asile ». Ces derniers se sont dits prêts, le moment venu, à donner leur aval législatif, via une procédure accélérée pour mettre en place le plan présenté.

Les divergences s'accroissent

Cependant, au lendemain de la proposition du président de la Commission européenne, les tensions se sont multipliées, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie, ainsi qu'au Danemark et en Autriche.

Le flot ininterrompu de réfugiés, souvent partis de Syrie ou d'Irak, continue, à tel point que des records de passages ont été signalés ce jeudi 10 entre la Serbie et la Hongrie, ainsi qu'à la frontière avec l'Autriche, qui a suspendu ses liaisons ferroviaires. La Hongrie a décidé de déployer l'armée pour fermer hermétiquement sa frontière avec la Serbie.

Le président roumain Klaus Iohannis s'est publiquement opposé au système de quotas, considérant que ce n'est pas une solution, ni « opportun de parler de quotas obligatoires, calculés de manière très bureaucratique ». Dans la même ligne, le Premier ministre slovaque Robert Fico a indiqué que « lorsque l'Allemagne ou la France disent quelque chose nous ne devons pas nous prosterner et répéter la même chose ».

Les tensions risquent de durer entre les pays européens. Les uns dénonçant l'absence de moralité de certains États et les autres refusant catégoriquement de devenir pays hôte de ces milliers de personnes, venus d'Irak ou de Syrie. Pour le moment, la décision est attendue le 14, lors du Conseil des ministres des 28.

@celinetabou

Concours de Création d'Entreprises de la Technopole

De nouvelles pépites de l'innovation à La Réunion

Lancé en 2013 par la Technopole de La Réunion à l'occasion des 10 ans de projets de création d'entreprises incubées, ce concours permet l'émergence de projets innovants sur l'île. Plus qu'une compétition, le concours sert de tremplin pour propulser de entrepreneurs qui souhaitent créer leur entreprise.

Les deux premières éditions avaient réuni plus d'une centaine de dossiers de candidatures. « Le concours donne l'occasion de révéler toute la richesse et la diversité de la Réunion qui innove », rappelle Elisabeth Peguillan, la Directrice Générale de la Technopole de la Réunion.

Comme les années précédentes, le concours 2015 s'est articulé autour de trois temps forts : d'abord, l'inscription en ligne des candidats, du 1er juin au 14 juillet derniers, avec pas moins de 56 dossiers enregistrés, soit encore plus qu'en 2014.

Les dix équipes sélectionnées ont par la suite pu démontrer la faisabilité de leurs projets de start-up auprès d'un jury de professionnels et

partenaires de la Technopole. Cette étape s'est déroulée toute la journée de mercredi 9 septembre.

Le jury a désigné trois lauréats et deux mentions spéciales pour l'édition 2015 :

- **le 1er prix est décerné à Erwan Tafiki et Yoni Posé et leur projet Bat'K Run**, un jeu de société innovant aux multiples facettes valorisant le patrimoine culturel et historique réunionnais.

- **le 2nd prix est remis à l'équipe de Rodolphe Pongérard, Pierre Alexandre Payet et Enrique Guichard du projet Atôm Project** qui développe des solutions innovantes pour le marché de l'immobilier.

- **le 3e prix revient au projet Qweety inc. porté par Clément Filisetti et David Labrosse**, qui propose un outil numérique et une approche innovante dans la prise en charge du sevrage tabagique.

Deux mentions spéciales « encouragements du jury » ont également été données aux projets :

- le projet K-Look porté par Fabien Degieux et Thomas Craipeau, une application mobile pour lutter contre le gaspillage alimentaire chez les restaurateurs.

- le projet BeCoast porté par Jonathan De Boivilliers et Yoann Cribier, une application mobile interactive dédiée aux usagers du littoral.

Le 1er prix décroche une bourse de 5 000 euros en prestations d'accompagnement pour la création de son entreprise innovante ainsi qu'une formation en ligne « Koudetat pour Entreprendre ». Le 2nd gagne une tablette tactile ainsi qu'une formation en ligne « Koudetat pour Entreprendre » et le 3e remporte une formation en ligne « Koudetat pour Entreprendre ». Chaque équipe gagnante reçoit également une enceinte sans fil Bluetooth permettant les conférences téléphoniques et un chargeur de batterie au lithium d'Orange, la gratuité d'un an de frais bancaires à la BRED et une formation en groupe et individuelle par l'Ordre des experts-comptables.

Courrier des lecteurs

Tout le bonheur qui illumina le visage de Bruny...

J'en ai bien conscience : parler de cacao en visant une filière à créer dans notre agriculture peut sembler relever de l'utopie. Et pourtant...

On a encore en mémoire un récent article paru dans la presse locale, article consacré à l'entreprise « **Mascarin** » qui a décidé d'augmenter sa capacité de production de chocolat. Bruny Payet, l'ancien secrétaire général de la CGTR, nous avait alors appelé pour nous faire part de son sentiment : « **A une certaine époque, nous disait-il en substance, on pouvait voir dans de nombreuses cours de Réunionnais un ou plusieurs pieds de cacao. Le cacaotier poussait à La Réunion. Au moment où nous savons que, à courte échéance, la canne à sucre est menacée, notamment parce que la France a réglé son problème**

et ne va pas longtemps encore subventionner cette production, oui, pourquoi ne pas penser à essayer autre chose ? ».

La réussite de « **Mascarin** » et la volonté affichée des dirigeants de cette entreprise d'aller plus loin jusqu'à faire du chocolat réunionnais un produit d'excellence plaident pour que l'idée de notre vieux camarade ne soit pas rejetée. Tel était en tout cas mon sentiment.

Ce jeudi 10 septembre, tôt le matin, j'étais au Port chez Bruny, accompagné du responsable d'une association qui milite pour le développement du cacaotier dans notre île et à qui j'avais fait part de ce que m'avait dit l'ancien syndicaliste. Il ne m'appartient pas de donner ici le nom de cette personne. Le moment venu, cela se fera tout naturellement. Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est le bonheur qui

illumina le visage de Bruny lorsque lui furent remis deux plants de cacao.

En quinze minutes bien remplies, ils échangèrent sur la question, l'un parlant avec enthousiasme de l'Histoire réunionnaise de cet arbuste, l'autre de tout ce que cette plantation pourrait apporter comme base précieuse au développement d'un domaine de notre industrie agro alimentaire...

Les deux plants seront mis en terre, sur un terrain situé à Pierrefonds, là où, à défaut de pluies, l'eau d'irrigation existe. Ce sera fait par des proches de Bruny. Un Bruny qui, je pouvais le voir, n'a jamais cessé, à 93 ans passés, de penser à l'avenir de son île.

Raymond Lauret

Billet philosophique

«Lidantité rényonèz lé an lèr !»

Un nouvel événement illustre à quel point, face à la politique d'intégration mécanique qui domine le peuple réunionnais, celui-ci résiste avec force pour faire reconnaître et valoriser son identité spécifique et pour faire respecter ses droits fondamentaux. Il s'agit de la rencontre et de la séance de dédicace organisées le samedi 5 septembre dernier au théâtre du Grand Marché à Saint-Denis pour le 12ème roman de Jean-François Samlong, intitulé "Hallali pour un chasseur" et qui vient de paraître aux éditions Gallimard.



Jean-François Samlong avec Tiloun. (photo Sandra Emma)

À cette occasion, les organisateurs et partenaires de cet événement, comme Marie-Jo Lo-Thong (DAC-OD) et Philippe Vallée (président de La Réunion des Livres), ont souligné les charmes des fictions racontées dans ce roman mais aussi les enseignements à en tirer à partir de leurs liens avec notre Histoire durant l'esclavage. L'auteur lui-même, a déclaré qu'au-delà des émotions que l'on peut ressentir par exemple devant les horreurs de la chasse aux esclaves marrons, «il faut que l'on passe à l'acte face aux problèmes de notre société».

Pour Jean-François Samlong, «il faut faire un changement radical en nous et dans notre société; celle-ci ne changera pas si nous-mêmes ne changeons pas». Concrètement, dit-il, pour aller dans ce sens, «nous devons être à 200 pour 100 solidaires afin de faire évoluer notre vivre en-

semble». Voilà les leçons que tire ce grand écrivain réunionnais de «toutes les violences de notre Histoire» jusqu'à aujourd'hui...

Un public nombreux et solidaire

Outre la qualité de ses propos, ce qui a marqué cette rencontre c'est le soutien très fort apporté par un grand nombre de personnalités du monde culturel réunionnais au président de l'Union pour la Défense de l'Identité Réunionnaise (UDIR). «C'est la première fois qu'il y a eu autant de monde à une dédicace à La Réunion», a déclaré un des organisateurs.

Parmi ce public nombreux et solidaire, on peut citer des responsables d'institutions et

d'organisations associatives comme Roger Ramchetty, président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE), et Idriss Issop-Banian, président du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR). On peut citer aussi des écrivains, poètes, universitaires etc... comme Emmanuel Genvrin, Antoine Pitchaya, Paul Hoarau, Carpanin Marimoutou, Pierre-Louis Rivièrre, Brigitte Croisier, Didier Delezay, Serge Fabreson...

«Nout lidandité zot i rofoul»

Il y a eu aussi plusieurs artistes qui ont apporté leur chaleureuse contribution à la réussite de cette rencontre culturelle lors d'une animation littéraire (Annie Darcourt, Dominique Carrère, Christophe Langrome, Patrice Treuthardt) et musicale (Amélie Burtaire, Jim Fortuné, Tiloun, Gaël Velleyen du groupe Kréolokoz). Ce dernier a notamment chanté des extraits de son dernier album intitulé "Fanal pou bann zétwal la pér briyé", dont "Lèt d'in n'ilétre".

Ce chant dénonce les classes dominantes qui à La Réunion, «dan zot kolonialité, nout lidandité zot i rofoul»; mais il ne perd pas l'espoir: «Krwa amwin, la pa lo rèv i mank, é mwin na konm linpréson i fé tout pou k'mon rèv i palank». C'est pourquoi, comme nous l'a dit notre ami Georges Gauvin, grand spécialiste de la lang kréol La Rényon, «oplis i sava, oplis lidantité rényonèz lé an lèr!».

Roger Orlu

Ot é

Bril sak zot la adoré ! Ador sak zot la brilé !

Shak somenn, lo vantredi, dopi in bon pé d'tan, nout Zournal i pibliy in biyé filozofik. Sa lé bien intéresan pou sak i lir. La-dan, konm son nom lé marké, i anparl tout bann sizé la filozofi-Filozofi konm zot i koné, sa i vé dir, si mi tronp pa, l'amour la sazès. Donk zot i konpran bien, dann in mond i marsh tèt-an-ba, lé bien nésésèr, tazantan romète ali dsi sé pate. Touléka, i fo ésèyé ! Mèm si la pa fasil !

Dousman, pous pa l'bato ! Mi vé pa ékri in biyé filozofik. Mi vé pa ranplas Orlu dann son l'égzèrsis akrobatik. Mé si moin l'avé, zordi, in biyé pou ékri, moin noré poz amoin in késtyon dsi lo solidité bann konviksyon politik shé lé z'inn é shé lé zot. Mi vé pa ète méshan avèk lé z'inn é lé z'ot mé kant mèm, i ariv ké mi poz amoin désèrtènn késtyon kan mi oi lo l'opinyon désèrtin i tourn koman zirouète dsi lo toi bann kaz dann L'erop. Romark zirouète li tourn dann lo diréksyon lo van i souf é sa lé normal, sa in tik-tak fizik ! Alé oir l'opinyon in moun, mèm in onm osinonsa in fanm politik, i doi pa shanj avèk lo van bann z'idé médyatik. Moin pèrsonèl sé sak mi kroi !

Na in pé i kroi pa konm moin ! Zot lé dann in parti i défann tèt z'idé. Si zot i pans, in zour, so parti la pi bon pou zot, ala ké zot i shanj parti-zot i dévir z'ot langouti – é zot i pran pou zot lo zidé z'ot nouvo parti, mèm si i tourn lo do san-pour-san avèk lo z'idé z'ot l'ansien parti. Par dsi lo marshé zot lé ankor pli asharné pou défann lo z'idé z'ot nouvo parti, ké zot lété tyèd pou défann lo z'idé z'ot ansien parti... Sé pou sa, souvan dé foi, mi domann bann résponsab mon parti d'rouj-de-fon kèl sé la fors z'ot konviksyon, pars moin la pèr si zot lé tyèd-tyèd zordi ké domin zot i dévir z'ot kazak san ké sa i déranz azot kansrèti in pti pé.

Mi èmré, kant in moun i shanj parti é ké li shanj z'idé ké li ésplik, sirtou si li sé in onm ou sinonsa in fanm politik, ké li di anou, dsi Face-book par égzanp, kosa l'amenn ali a shanj l'opinyon. Si li gingn éspliké avèk in bann z'idé i sort dann son fonn d'kèr, tanmyé ! Li pé pran lo bann z'idé son nouvo parti mé si li i gingn pa, l'èr-la l'opinyon piblik lé an droi poz ali késtyon. I pé dmann ali pou kosa, zordi par raport a yèr, pou kosa li bril sak li la doré, é pou kosa li ador sak li la brilé.

Justin

NB Si zot i trouv sa i rosanm in moun zot i koné, sé lo pur l'éfè d'lo azar. Konmsa mèm i di sa dann liv !

« Li fé pète son fyèl ! » - In kozman pou la rout

Kosa sa i vé dir ? Sa i vé dir, afors lo moun i fors li fé mal ali pou vréman. Kan zot i kour, o sinonsa kan zot té i kour zot la zamé gingn in poinn koté ? Sa i fé mal po vréman. Kan in boksèr i gingn in krosché dann foi, sa i afayi ali pou vréman. Li lé kapab tonm KO. Fé pète son fyèl, sé fé pète son vézikil bilyèr, sansa son foi, sansa son rate. Mi pansré sré plito la rate, pars si ou lé dératé, ou i fors é i paré ou lé pa fatigé ! Dsi lo sans prop mon shomin lé baré mé dsi lo sans figuré sa i vé dir ou i fors plis ké lé rézona b é ou i rod boubou pou out kor. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ! Fors pa tro sirtou, mé fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! zot va oir ké rant-rant, ni pé z'ète tazantan dakor rantre nou.